

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le 15 décembre à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : Mr ADAM Jérémy, Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr GRELET Remy, Mme LELOUP Sylvie, Mr PERNET Gilbert, Mme SONGY Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Mr CAPT Bruno, Mme Annick CARRE, Mme HOFFMANN Noémie, Mr JACQUINET Benoît, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mr WALGRAEVE Alexandre.

Mme CARRE Annick a donné pouvoir à Mme Sylvie LELOUP,
Mme Noémie HOFFMANN a donné pouvoir à Mr Thierry GAUTHIER-GENSOUL,
Mr Benoît JACQUINET a donné pouvoir à Mr Bruno ADNET,
Mr Christophe PRINCE a donné pouvoir à Mr Rémy GRELET,
Mme Marie-Pierre RAUX a donné pouvoir à Mr Gilbert PERNET,
Mr Alexandre WALGRAEVE a donné pouvoir à Mr Jérémy ADAM.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Catherine SONGY est désignée pour remplir cette fonction.

CHEMINS COMMUNAUX :

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer la convention avec le Président de l'Association Foncière afin d'autoriser les agriculteurs à utiliser les chemins communaux, situés au rond point de Mc Cain, pour accéder à leurs parcelles.

TRAVAUX DEVANT LES 6 ET 8 ROUTE NATIONALE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux de réfection des bordures de trottoirs devant les numéros 6 et 8 Route Nationale sont nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

D'approuver à l'unanimité le devis de l'Entreprise Dannequin d'un montant TTC de 7 944.00 €

TRAVAUX D'ELECTRICITE DANS LA PETITE SALLE DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement des appareils d'éclairage de la petite salle de la mairie par des dalles leds.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **d'approuver à l'unanimité le devis de l'Entreprise Pierre Electricité qui s'élève à 1 195.43 € TTC.**

DECISIONS MODIFICATIVES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir des crédits en dépenses de fonctionnement pour un montant de 36 € à l'article 7392221 et de réduire les crédits en dépenses de fonctionnement à l'article 6068 pour un montant de 36 €.

REGLEMENT DU CIMETIERE :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement de cimetière présenté par Mr le Maire.

AIRE DE JEUX :

Après discussion Mr le Maire propose au conseil municipal que l'aire de jeux reste sur le même emplacement chemin de Champigneul. Il indique que celle-ci soit améliorée par de nouveaux jeux ainsi que par des agrès pour les adultes.

Mr Jérémy Adam se renseigne pour un City Park et les subventions qui peuvent être allouées pour cette installation qui pourrait être implantée sur le terrain de beach volley, qui n'est plus utilisé.

MAISON 4 RUE DES JUIFS :

Mr le Maire indique que le remplacement des fenêtres est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **d'approuver à l'unanimité le devis de L'Entreprise MANSION qui s'élève à 7 572.28€ TTC avec l'option de 2 306.37€ TTC, pour un total de 9 878.65 € TTC.**

REVALORISATION DU LOYER DE LA MAISON DU 4 RUE DES JUIFS :

Le conseil municipal par 13 voix Pour et 1 voix Contre décide de revaloriser au 1^{er} novembre 2023 le loyer de Mme Viscardi locataire de la maison située au 4 rue des Juifs.

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES /

Mr le Maire présente le rapport de la cour des comptes à propos des résultats des exercices 2017 et suivants déposés par la Communauté d'Agglo.

Le conseil municipal à 13 voix Pour et 1 Abstention approuve ce rapport.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS :

Le conseil municipal décide d'amortir sur 10 ans les fonds de concours du SIEM pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans les Lotissements des Murots et des Iris.

TRAVAUX SALLE DES FETES :

Mr le Maire présente les avenants aux travaux pour les entreprises :

Bellezza, lot maçonnerie pour un montant de 6735.60 € TTC,

Isodécor, lot plâtrerie, isolation, menuiserie intérieure, pour un montant de 13 806.34 € TTC,

Qualit&clim, lot plomberie VMC, pour un montant de 2 276.06 € TTC,

Giovanni, lot carrelage, pour un montant de 12 192.10 € TTC.

PRIME POUVOIR D'ACHAT :

Le conseil municipal APPROUVE la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à l'ensemble des agents éligibles.

RIFSEEP :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises) ainsi qu'un CIA (Complément indemnitaire annuel) aux agents de catégorie B.

COMPTE EPARGNE TEMPS :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer un compte épargne temps pour les agents.

VŒUX :

Mr le Maire rappelle que les travaux de la salle des fêtes n'étant pas terminés il est prévu une distribution de panier Fossier à tous les habitants. Celle-ci est prévue début janvier.

QUESTIONS DIVERSES :

PN 50 :

Mr le Maire donne le compte-rendu de la réunion de la commune qui a eu lieu le 4 décembre 2023 avec la DDT (Direction Départementale des Territoires), la SNCF et le CEREMA à propos du PN 50.

2 solutions sont proposées par le CEREMA :

- Le remplacement du feu R24 présent actuellement par un feu tricolore sur le même principe de fonctionnement : asservi aux feux R24 du PN et avec un passage au vert après un laps de temps après l'ouverture du PN ;

- La mise en place d'un alternat pour le franchissement du pont pourrait permettre de réduire la largeur de la chaussée à une voie circulée et ainsi augmenter la largeur des trottoirs pour proposer une continuité pour les piétons depuis la sortie de la commune avec l'installation de 3 feux tricolores type R22. Le 1^{er} implanté avant le pont fluvial, le 2^d implanté au droit du PN 50 en sortie de la commune et le 3^e, implanté en sortie de la voie privée. La commune sollicitera le conseil départemental afin que ce dernier apporte son expertise sur les aménagements possibles sur le pont situé à proximité du PN.

SNCF Réseau s'engage à réaliser une évaluation du coût de réalisation d'une étude sur le raccordement des feux tricolores au réseau SNCF.

Formation cimetière à Recy :

Mr Thierry Gauthier informe le conseil municipal qu'il a participé avec les agents à une formation sur la « **Végétalisation des cimetières pour un entretien zéro phyto** ».

Reims Espoir :

Mr Thierry Gauthier a assisté à l'assemblée Générale de l'Association « Reims Espoir » qui effectue des prestations d'entretien des espaces verts dans la commune en renfort de nos agents communaux. La commune verse une subvention chaque année à cette association qui a pour but la réinsertion de personnes en difficulté. A cette occasion, Mr Gauthier a pu remercier le personnel pour le travail soigné lors de leurs interventions.

Entretien des locaux :

Mr le Maire signale au conseil municipal que l'ESAT de l'Isle aux Bois ne peut plus intervenir pour l'entretien des locaux. Des entreprises de nettoyage seront sollicitées début janvier 2024.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h40.

**Le Maire,
Bruno ADNET**